SAINT-GENIÈS
BELLEVUE

PROCES VERBAL
Conseil municipal du vendredi 5 juin 2026 à 20h15

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 20 heures et 15 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 1er juin 2026, sous la présidence de Monsieur de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, maire.

Etaient présents : M. ARRATIBEL Estéban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. CERLES Clément, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Fréderic, Mme MARCHAL Agnès, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Geoffroy, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Était absente et représentée : Mme LEROY Virginie par Mme DESTAIN Marianne.

M. TANCHAUD Christophe a été désigné secrétaire de séance

DELIBERATION 2026-30 : Élection délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Monsieur le maire **RAPPELLE** que les élections sénatoriales auront lieu en Préfecture, le dimanche 27 septembre 2026 entre 8h30 et 17h30. Pour cette élection il convient de désigner les représentants du conseil municipal qui seront grands électeurs : 5 délégués et 3 suppléants.

Le rôle des suppléants est de remplacer un titulaire qui serait empêché de participer à l'élection pour une raison valable : décès, hospitalisation, déplacement professionnel... La participation étant obligatoire, si l'électeur ne se présente pas à l'élection sans raison valable, il devra s'acquitter d'une amende de 100€.

La désignation des délégués se fait au scrutin de liste paritaire à la plus forte moyenne et à bulletin secret.

Le bureau électoral est composé par les deux membres les plus âgées et des deux membres les plus jeunes à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de :

- Monsieur Clément CERLES
- Monsieur Fréderic FAITFEU
- Monsieur Geoffroy de LASSUS SAINT-GENIÈS
- Madame Christiane TOMAS

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Deux listes se sont portées candidates :

Liste A : Un avenir ensemble	**Liste B : Ensemble**
M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles Mme PERTUISET Sophie M. CERLES Clément Mme PAJOT Elodie M. TANCHAUD Christophe Mme BARBARANT Sabine M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Geoffroy Mme DESTAIN Marianne	Mme TOMAS Christiane M. ARTIGUE Pierre

Les conseillers municipaux sont invités à déposer un bulletin de vote dans l'urne. Après le dépouillement effectué par les membres du bureau les résultats sont les suivants :

- Nombre votants : 19
- Nombre d'abstentions : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 01

Nombre de voix obtenus pour chaque liste :

- Liste « Un avenir ensemble » : 16
- Liste « Ensemble » : 02

Répartition des sièges de délégués titulaires

Le quotient électoral applicable pour les postes de délégués est : 19/5 soit 3,8 :

- La liste **« Un avenir ensemble »** obtient : 16/3,8 = 4,2 soit **4 sièges**.
- La liste **« Ensemble »** obtient : 2/3.8 = 0,7 soit **0 siège**.

Ainsi, 4 sièges ont été attribués. Il est ensuite procédé à la répartition du 5ème siège :

- La liste « Un avenir ensemble » : 16/(4+1) = 3,2.
- La liste « Ensemble » : 2/(0+1) = 2.

La liste « Un avenir ensemble » obtient le 5ème siège.

Répartition des sièges de suppléants

Le quotient électoral applicable pour les postes de délégués est : 19/3 soit 6,3.

- La liste **« Un avenir ensemble »** obtient : 16/6,3 = 2,5 soit **2 sièges**.
- La liste **« Ensemble »** obtient : 2/6,3 = 0,4 soit **0 siège**.

Ainsi, 2 sièges ont été attribués. Il est ensuite procédé à la répartition du 3ème siège

- La liste « Un avenir ensemble » : 16/(2+1) = 5,3.
- La liste « Ensemble » : 2/(0+1) = 2.

La liste « Un avenir ensemble » obtient le 3ème siège.

Monsieur le maire **PROCLAME** les résultats définitifs :

- Sont élus délégués : M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, Mme PERTUISET Sophie, M. CERLES Clément, Mme PAJOT Elodie et M. TANCHAUD Christophe.
- Sont élus suppléants : Mme BARBARANT Sabine, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Geoffroy et Mme DESTAIN Marianne.

DELIBERATION 2026-31 : Modalités de loyer du logement municipal de la maison de l'horloge

Monsieur le maire **EXPLIQUE,** la convention d'occupation du logement de l'horloge mis à disposition d'une famille prévoit que « le montant de la redevance sera révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de n'appliquer aucune révision du loyer pour l'année 2026.

Adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.
Exprimés : 15 – Votes pour : 15 – Vote contre : 00 - Abstention : 04 (M. CERLES Clément, M. FAITFEU Fréderic, Mme MARCHAL Agnès, Mme PAJOT Élodie).

QUESTIONS DIVERSES

Question 1 : Recherche de médecins pour la commune

***Madame Christiane TOMAS, conseillère municipale** : Nous avons été alertés au sujet de la possible installation d'un groupe de médecins sur la commune, ce qui répondrait bien évidemment à une préoccupation majeure de nos concitoyens. Comment la municipalité compte-t-elle accompagner cette demande providentielle ? Contrairement aux rumeurs affirmant que l'état des finances était catastrophique, les résultats positifs 2025 montrent que la commune dispose de 749 101,54€ euros dont une partie pourrait aider à résoudre la problématique médicale à Saint-Geniès-Bellevue.*

***Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire :** Le 8 octobre 2024, le conseil municipal avait rejeté, par 9 voix contre et 3 voix pour, une demande d'achat du local du dernier médecin à Saint-Geniès Bellevue. Le coût de l'acquisition s'élevait à 375 000€.*
Le 17 avril 2026, quelques jours avant le vote du budget primitif 2026 en date du 24 avril, la mairie a été contactée par des médecins qui recherchent un local d'environ 200 m2 de plain-pied dans la commune afin de s'y installer. Cela concernerait cinq médecins, une secrétaire médicale et une infirmière.

Ces derniers ont visité plusieurs lieux (rue principale, rue du belvédère, rue de l'église) et ont été invités à contacter les propriétaires de deux parcelles concernées par des OAP. Ils n'ont pas exprimé clairement ce qu'ils attendaient de la mairie. Toutefois, le contact est maintenu, en liaison aussi avec la pharmacie. La mairie reste ouverte au dialogue, et suit avec une grande attention ce dossier.

***Madame Christiane TOMAS, conseillère municipale** : Quel type de dialogue est entretenu avec les médecins ?*

***Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire :** Le lien est maintenu avec Sabine BARBARANT via le CCAS. Des contacts ont été pris avec différents propriétaires de la commune.*

***Monsieur Chriostophe TANCHAUD, conseiller municipal :** Le Dr Alibert (propriétaire des locaux de l'ancienne pharmacie), s'est montré pressé de vendre son local. Les médecins souhaitent-ils devenir propriétaires ?*

***Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire :** Nous gardons un contact actif avec les médecins et les propriétaires de la commune et étudions toutes les possibilités.*

***Monsieur Patrick OTAL, 2ème adjoint :** Nous sommes notamment en train d'étudier ce qui pourrait être possible en tenant compte des contraintes du plan local d'urbanisme.*

<u>Question 2</u> : Horaires d'ouverture de la mairie

***Monsieur Thierry PIN-BELLOC, conseiller municipal** : Lors de la campagne électorale, nos concitoyens ont exprimé de fortes attentes sur les horaires d'ouverture de la mairie qui devrait être ouverte toute la journée et non seulement par demi-journées comme c'est le cas actuellement. Au-delà des permanences du samedi matin qui ne sont assurées que par des élus, avez-vous prévu d'élargir enfin les horaires ? À quelle échéance et selon quelles modalités ?*

***Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire :** L'ouverture de la mairie est un sujet beaucoup plus compliqué que l'on ne pense. Il convient de prendre en considération d'une part les différents contrats de travail du personnel, d'autre part les temps de télétravail des salariés, et enfin la complexité de plus en plus forte des questions à traiter.*

Être à la disposition des habitants de la commune est essentiel. Encore faut-il le faire d'une manière efficace, légale et raisonnable. Oui, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture. Cette question sera traitée au plus tard en octobre 2026.

<u>Question 3</u> : Pitchounelle

***Monsieur Pierre ARTIGUE, conseiller municipal** : Les travaux de la voie douce de la Pichounelle, sujet initié depuis plusieurs années et concrétisé lors de la précédente mandature, voit enfin son début de réalisation sous l'égide de l'intercommunalité, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Les aménagements (bancs, plantations…) sont-ils à la charge de la commune ? Si oui, quelle commission va travailler sur ce sujet et quelles sont les échéances prévues ?*

***Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire :** Je me permets de rappeler que l'emplacement réservé n°9 du plan local d'urbanisme prévoyait, depuis plusieurs années, la création d'une voie uniquement piétonne. À ce jour, une voie douce (voie terrestre ou fluviale, réservée à tous les modes de déplacement non-motorisé, destinée « sur terre », aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite, aux cavaliers)*

reliant Saint-Geniès Bellevue à L'Union a été initiée par la mandature précédente sans modification des documents d'organisation.

L'achat des terrains par la commune (deux parcelles entières et une autre en partie pour un total d'environ 8 ha) a eu lieu sous la mandature précédente (environ 100 000€). La réalisation technique et la charge financière sont à la charge de la communauté de communes des Coteaux Bellevue (CCCB). Les travaux ont débuté et devraient se terminer en septembre 2026.

Il est en particulier mentionné :

- *Trois « regroupements » de mobilier urbain comprenant à chaque fois un banc, une et un appui-vélos. Ce mobilier sera implanté en fin de chantier avec la commune en fonction des localisations semblant les plus opportunes.*
- *La signalisation spécifique, comme partout ailleurs sur les voies douces de la CCCB : poteau bois avec plaquettes jaune et noir indiquant les directions et les distances.*
- *L'engazonnement type prairie de part et d'autre de la voie douce (pas d'autre plantation : la nature reprendra ses droits).*

La commission travaux de la commune sera impliquée dans la démarche. Il reste à prévoir l'entretien des parcelles mitoyennes et des abords de la piste.

<u>Question 4</u> : Mutuelle communale

***Monsieur Thierry PIN-BELLOC, conseiller municipal** : Nous avons appris en lisant Les Echos la signature d'une convention avec AXA pour proposer une mutuelle communale. Trouvez-vous normal que les conseillers municipaux en soient informés uniquement via le journal d'information de la commune ? Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les sociétés qui ont été consultées, sur quels critères et comment le choix a été fait et communiquer à l'ensembles des élus les éléments qui ont conduit à ce choix ?*

***Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire :** La réunion de mercredi 17 juin à 15h00 en salle polyvalente a pour but d'informer (je dis bien informer) les habitants de Saint-Geniès Bellevue sur cette mutuelle proposée par AXA. Il n'y a pas de liens juridiques avec la commune. Chacun sera libre de répondre favorablement ou non à cette société d'assurance.*
Ce n'est pas le résultat d'un appel d'offres entre différents organismes. Il y en aura peut-être d'autres propositions.

***Madame Marianne DESTAIN, 3ème adjointe** : Plusieurs mutuelles ont été consultée mais toutes ne proposaient pas autant d'options. AXA propose une offre à la carte qui nous semblait plus intéressante. Par ailleurs, AXA a la particularité de proposer un accueil physique de proximité contrairement aux autres mutuelles contactées.*

***Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire :** Nous sommes prêts à rencontrer d'autres organismes et leur donner la possibilité d'intervenir sur la commune.*

<u>Question 5</u> : Fermeture d'une classe à la rentére scolaire

***Monsieur Christophe TANCHAUD, conseiller municipal** : Face à l'annonce de la fermeture d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire, pouvez-vous nous indiquer précisément quelles démarches ont été entreprises par la municipalité afin d'éviter cette décision ?*

Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire : *La mairie n'a pas été notifiée officiellement de la fermeture d'une classe de maternelle. Néanmoins cela est très probable. Pour des raisons simples de baisse du nombre d'enfants en petite section. La directrice de l'école n'a pas encore communiqué sur la répartition des classes.*
Concernant les travaux l'entreprise qui était en charge du changement des ouvrants n'a pas respecté ce qui était prévu dans le cahier des charges et dans le planning. Les ouvriers arrivent sur place vers 9h00-9h30 ce qui n'est pas adapté au travail dans une école.
Concernant la fermeture de la classe nous avons écrit à l'inspectrice d'académie, puis l'avons rencontrée. Nous avons demandé si la fermeture pouvait être repoussée étant donnée la situation de travaux et les difficultés engendrées.

Madame Sophie PERTUISET, 1ère adjointe : *Nous sommes confrontés à un réel problème de démographie. S'joute que le nombre d'inscription est particulièrement bas au regard des enfants actuellement accueillis à la crèche. Un recomptage sera effectué à la rentrée scolaire afin de potentiellement revoir les répartitions de classes.*

Monsieur Frédéric FAITFEU, 4ème adjoint : *A noter que le « fardeau » de ce manque d'effectif va nous porusuivre tout au long de la soclarité de cette classe d'âge.*

<u>Question 6</u> : Suppression d'un poste d'ATSEM

Monsieur Christophe TANCHAUD, conseiller municipal *: Pouvez-vous nous préciser la position de la municipalité concernant la suppression annoncée d'un poste d'ATSEM au sein de notre commune ?*
Monsieur le maire en tant que premier employeur des ATSEM de la commune, quelle est votre décision sur ce sujet et quelles en seront les conséquences pour l'encadrement des enfants, les conditions de travail des agents et le bon fonctionnement de nos écoles ?
Les familles, les administrés, les enseignantes et les agentes concernés attendent de la municipalité une position claire et transparente sur ce dossier.
Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui quelle décision sera prise et quelles garanties vous apportez pour maintenir la qualité de l'accueil de nos enfants et qui touche directement à la qualité du service public ?

Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire : *Actuellement il y a deux ATSEM titulaires et une ATSEM contractuelle. Un titulaire va être reclassée pour raison de santé au restaurant scolaire en remplacement d'une agent qui part en retraite.*

Monsieur Thierry PIN-BELLOC, conseiller municipal *: Le choix d'une ATSEM par classe va-t-il être maintenu ?*

Monsieur Frédéric FAITFEU, 4ème adjoint : *La suppression d'un poste d'ATSEM n'a jamais été annoncé.*

<u>Question 7</u> : Transmission des comptes rendus

Monsieur Christophe TANCHAUD, conseiller municipal *: Afin de garantir une bonne information des élus et la transparence de l'action municipale, pouvez-vous nous transmettre les derniers comptes rendus et procès-verbaux des précédents conseil municipaux qui n'auraient pas encore été communiqués aux membres du conseil municipal ? Pouvez-vous également nous indiquer le calendrier prévisionnel de diffusion des futurs comptes-rendus ?*

Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS, maire : *Je n'avais pas pour prévu de question a l'issue de ce conseil municipal car le temps était contraint. Pour la même*

raison j'ai choisi de ne pas voter les procès-verbaux. Ils vous seront transmis pour approbation lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21h24

Le secrétaire de séance Monsieur Christophe TANCHAUD	Le maire Monsieur Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS
	